

## COVID 19

*Entre le secrétaire d'Etat à la Fonction publique  
et les organisations syndicales représentatives de la  
Fonction Publique*

### INTERVENTION O. DUSSOPT

Début de la réunion à 11h10.

La réunion se terminera à 12h30.

Les décrets concernant le versement d'une prime exceptionnelle dans les trois versants de la Fonction publique ont été publiés.

Le travail se poursuit concernant les EPHAD et d'autres secteurs médicaux-sociaux.

L'ordonnance du 13 mai qui vise les différents délais applicables aux procédures liées à l'état d'urgence a été adoptée par le conseil des ministres et fixe au 31 mai la date butoir d'application de l'ordonnance du 15 avril sur les congés.

Il y a une modification des règles de déplacements vers les Outre-mer. La semaine dernière, ces déplacements étaient interdits et nous devons reporter la campagne des congés bonifiés 2020 sur 2021 et 2022. Depuis, et au bénéfice d'une évolution épidémiologique satisfaisante, le Premier ministre a annoncé que les déplacements vers les Outre-mer pour des raisons personnelles étaient autorisés. Il y a donc possibilité de mettre en œuvre la campagne de congés bonifiés 2020. Il faut préciser que c'est une bonne nouvelle pour les agents concernés mais aussi pour les services concernés qui n'auront pas à organiser le départ d'une cohorte et demie en 2021. Le droit existant en matière de congés bonifiés permet aux agents de demander le report. On n'exclut pas, eu égard aux circonstances, que certains agents demandent un report que l'on regardera avec bienveillance.

Le texte relatif au handicap sur la promotion dérogatoire a été publié au Journal officiel.

Un texte sur la rémunération des heures complémentaires et supplémentaires dans la FPT a été publié ce matin.

Sur la reconnaissance du Covid 19 en maladie professionnelle, la réponse est la même que la semaine dernière.

Le texte adopté par l'Assemblée nationale, dit urgence 2 et portant sur différentes mesures tant sur la crise sanitaire qu'au retrait du Royaume Uni ou d'autres mesures urgentes est désormais en discussion au Sénat. Les trois dispositions concernant la Fonction publique (la mise à disposition gratuite de personnels ; neutraliser la période d'urgence pour le calcul entre deux interruptions de CDD et la prise en

compte de la période dans le cadre des contrats de recherches des doctorants et des Post Doc. Nous souhaitons également le report de 6 mois de la date butoir pour l'élaboration des plans égalités professionnelles. Cette disposition a été supprimée par l'Assemblée, au bénéfice de dispositions inscrites en dur dans la loi. Ce texte urgence 2 ne peut plus être un véhicule législatif pour entériner le report de 6 mois des plans égalités professionnelles. Nous verrons si nous trouvons un autre texte dans des délais raisonnables, pour concilier la nécessité d'approfondir là où il n'y avait pas de plan et un délai qui restera imposé par la loi.

## **Intervention CGT** *Mireille Stivala*

2

Monsieur le secrétaire d'état,

Je rebondis sur les éléments que vous portez à notre connaissance en début de notre réunion.

Sur la prime octroyée aux salarié.e.s, nous avons noté la parution des textes, et cela sans respecter l'engagement de faire parvenir aux organisations syndicales les textes finalisés en amont. Nous avons appris qu'un projet d'instruction dans la FPH émanant de la DGOS limiterait l'attribution de la prime de 1500 euros à hauteur de 40% des effectifs dans les établissements. Que pouvez-vous nous dire sur ce sujet ? Et sur la prime dans le médico-social tant attendu ? Nous vous rappelons que nous regrettons le choix du gouvernement de nombreuses modalités et critères qui réduisent l'attribution de ces primes exceptionnelles qui doivent pour la CGT être étendues à l'ensemble des personnels de la FP.

Concernant le report des congés bonifiés possibles, la CGT a porté cette revendication et nous rééditons notre demande de reconnaissance de l'imputabilité au service de la maladie professionnelle COVID 19 pour tous les salarié.e.s et agent.e.s de la FP en contact avec le public.

Nous attirons votre attention particulière sur la situation de Mayotte qui est traversée par la crise sanitaire, dans ce territoire les conditions sanitaires et sociales sont très tendues, il faut mettre en œuvre des mesures spécifiques rapidement.

Nous vous réaffirmons que nous voulons des négociations salariales pour toute la Fonction publique.

Nous partirons des annonces gouvernementales du week-end notamment sur la santé, vendredi le président, dimanche le ministre des Solidarités et de la Santé sur une réunion hypothétique le 25 mai « le Ségur de la Santé ». Alors que les organisations syndicales représentatives de ce champ ne sont ni consultées et ni

informées, nous n'avons aucun contact avec ce ministère donc aucun dialogue, et cela est le cas dans d'autres ministères. Nous avons - toutes les organisations syndicales représentatives au CSFPH - envoyé un courrier hier au Ministre des Solidarités et de la Santé pour connaître le contenu et les organisations conviées ce 25 mai, nous n'avons aucune réponse !

Ce gouvernement, ses ministres doivent arrêter la pratique des annonces médiatiques sans communication en amont avec les organisations syndicales représentatives comme vient de le faire une fois de plus le gouvernement,

Cela devient insupportable pour le personnel d'entendre presque quotidiennement des annonces qui jettent dans le paysage des propositions qui ne sont pas issues de leurs revendications. C'est rajouter de l'anxiété, du stress et de la colère.

Nous vous disons-le clairement : il est légitime et indispensable que les niveaux de rémunération et déroulements de carrière de tous les professionnels des établissements du sanitaire, du médico-social et du social soient revalorisés, mais cela doit s'inscrire dans le cadre d'un processus global concernant tous les personnels de la Fonction publique.

Nous soulignons que ce sont toutes les catégories professionnelles qui composent l'hôpital public et les établissements cités plus haut qui doivent bénéficier d'une revalorisation y compris les personnels techniques et administratifs, souvent oubliés, catégories qui se sont tout autant mobilisées pour lutter contre le Covid 19 et se sont impliquées tout au long de la crise dans l'activité.

Nous soulignons que de nombreuses catégories de personnels de la Fonction publique se sont trouvées en première ligne (éboueurs ; sapeurs-pompiers ; personnels pénitentiaire ; policiers ; égoutiers ; enseignants, ATSEM et agents des crèches assurant en présentiel pour enfants des personnels requis ; etc...) et que plus largement, c'est toute la Fonction publique qui s'est mobilisée, y compris par le télétravail, pour assumer ses missions dans cette période inédite.

Il n'y a donc pas de sujet pour nous sur des discussions spécifiques concernant les carrières de la FPH sous la forme de négociations avec les OS représentatives, mais cela doit s'articuler à des négociations transverses Fonction publique qui doivent être programmées sans délai avec l'objectif d'augmenter le point d'indice, d'organiser un plan de rattrapage de pertes et de planifier des négociations sur les grilles et déroulements de carrières.

Nous redisons avec force que nous refusons la logique de mesures catégorielles et qu'il faut des mesures générales.

C'est bien en ce sens que dans plusieurs secteurs des trois versants de la Fonction publique, des mobilisations commencent à se développer ces derniers jours

L'urgence est donc à programmer des négociations salariales globales dans l'agenda social.

Il s'agit aussi, comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, de tirer les enseignements de la crise et d'ouvrir un cycle de discussions dans cet objectif.

Concernant la situation des ASA pour garde d'enfants, avec l'approche de la date du 2 juin, de fortes pressions sont exercées sur les personnels pour fournir dès maintenant des justificatifs concernant l'impossibilité d'accueil en milieu scolaire. Il est nécessaire que la règle du retour à l'école sur la base du volontariat jusqu'au 1er juin soit rappelée aux employeurs.

Concernant la question des équipements de protection, nous nous élevons contre la dernière provocation du président de la République qui a osé affirmer à propos des masques que « Nous n'avons jamais été en rupture ». Cette déclaration est scandaleuse et le Président devra en rendre compte après des agents et salariés qui ont exercé et exercent encore leurs missions sans protection suffisante voire sans protection du tout.

Nous ne sommes pas dupes de la manœuvre consistant à ouvrir une polémique pour essayer de faire oublier les urgences de l'heure.

Cette sortie inacceptable ne nous détournera ni de la bataille acharnée pour garantir à chaque agent les moyens de protection indispensables, ce qui n'est toujours pas assuré aujourd'hui par les employeurs, ni du combat pour la satisfaction des légitimes revendications des personnels.

## **Thèmes développés durant les interventions des autres organisations syndicales (CFDT ; FO ; UNSA ; FSU ; SOLIDAIRES ; FAFP ; CGC ; CFTC)**

Afin d'éviter un verbatim redondant depuis ces dernières semaines, cette fois-ci, il sera fait une liste générale des thèmes développés par les organisations syndicales lors de leur intervention :

Reconnaissance du COVID 19 en maladie professionnelle et imputable au service.

ASA :

- Refus d'ASA perdurent, y compris pour des personnes vulnérables,
- Inquiétude grandissante sur la situation après le 2 juin, concernant les ouvertures et fermetures d'établissement et l'accueil des enfants,
- Demande de prolongation des ASA après le 2 juin,
- Agents dont le temps de travail est annualisé,
- Ingérable de faire la preuve que les écoles ne peuvent pas accueillir les enfants :
  - o Accueil disparate selon les semaines,

- Fermeture de l'école du jour au lendemain,

#### TELETRAVAIL :

- Malgré un nombre stable d'agents en télétravail celui-ci n'est pas encouragé,
- Doctrine gouvernementale pas toujours respectée,
- Demande d'une réflexion autour du retour en activité,
- Demande d'un bilan et de perspectives sur la suite du télétravail après le déconfinement,

#### CONGES IMPOSES :

- Rappel des organisations syndicales sur leur désaccord concernant l'ordonnance congés,
- Agents ayant un congé paternité de 3 jours se voient refuser de les intégrer dans leurs congés imposés,
- Inquiétude sur le comportement de certaines hiérarchies que le télétravail fourni jusqu'au 11 mai était insuffisant. Ceci sur la base d'un faisceau d'indices. Ils déqualifient le télétravail en ASA, afin d'imposer davantage de jours que les 5 prévus,

#### PROTECTION :

- Difficultés de distribution de masques dans les services qui n'en n'ont pas l'obligation,
- Demande que le port du masque pour les usagers soit obligatoire, comme pour la Poste ou certains magasins,
- Demande d'une surveillance médicale accrue pour les agents publics et salariés des abattoirs,
- Proposition de création de comités de suivi du déconfinement dans le cadre du CHSCT actuel,
- Demande de fourniture de masques jetables car les agents publics et les usagers (Education Nationale et Pénitentiaire) ne peuvent pas gérer leur entretien spécifique.
- Encore un manque de protections à Mayotte,
- Toujours un manque de matériel dont les masques dans tous les secteurs,
- Demande de gratuité des masques pour la population,

#### DIALOGUE SOCIAL :

- Attente d'un agenda réorganisé, avec des dates pour traiter les sujets par ordre de priorité,
- Besoin de temps pour organiser notre travail collectif,
- Demande de plusieurs organisations d'un autre agenda social que celui qui est proposé,
- Demande de solutions en visioconférence et non en audioconférence.

## LIGNES DIRECTRICES DE GESTION :

- Manque de dialogue social sur le sujet,
- Il n'est pas question de recréer des CAP, mais bien de donner tous leurs pouvoirs et leurs compétences aux Comités Techniques avant que ça devienne une compétence des Comités Sociaux à compter de 2023 (CFDT),
- Suite au refus du report des LDG, il est demandé un dialogue social de qualité avant que les LDG soumises au CT,

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2022 :

- Demande d'une réunion au début de l'automne,

6

## PRIMES EXCEPTIONNELLES :

- Attente pour les EHPAD, aides à domicile, assistants familiaux et médico-social,
- Plusieurs organisations reviennent sur l'inégalité de ces primes,
- Question sur l'enveloppe budgétaire de ces primes : Budget de l'Etat ou ministériel ?
- Demande de précision concernant les établissements médico-sociaux qui ne sont pas concernés par le décret,

## SALAIRES

- Interrogation sur les dernières annonces de revalorisation de salaires de certains corps de la FPH,
- Demande d'une véritable négociation salariale pour les agents de la Fonction publique,
- Question sur le paiement en juin des heures supplémentaires effectuées, et les de la prise en compte des évolutions de carrière,

## CONGES BONIFIES

- Rappeler l'annonce faite ce jour, à tous les agents pouvant bénéficier de ces congés cette année,

## PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE :

- Demande de rappels sur la réglementation concernant notamment les consignes sanitaires pour la sécurité des agents,

## REFORMES :

- Etonnement du fait que les réformes devaient être suspendues durant la période de confinement, que certaines continuent d'avancer (ex : Filialisation des activités concurrentielles à l'ONF)

Demande d'une déclinaison du décret pour la médecine du travail de pouvoir prescrire un arrêt de travail en cas de contamination.

Demande de mise en place de prestations d'action sociale adaptées à la période, alors que les sous consommations risquent d'être encore plus élevés que les autres années.

Demande de la sortie d'une circulaire relative à la rupture conventionnelle.

Forte inquiétude concernant le SEGUR de la santé.

Organisation des concours des IRA, demande d'égalité de traitement à cause des différences sanitaires d'un territoire à l'autre.

Demande d'une discussion de fond concernant l'avenir de la Fonction publique, en particulier dans le cadre du PLF 2021.

Certaines organisations déplorent la méthode de communication du gouvernement par voie de presse au sujet des différentes annonces concernant les agents de la Fonction publique, sans même en aviser les représentants des organisations syndicales.

La liaison avec la CGC a été coupée à plusieurs reprises et son intervention s'est faite sur plusieurs temps.

## Réponses de M. O. DUSSOPT.

Interpellation de la CGT :

Monsieur Dussopt, je me permets de vous couper la parole, cela avant que vous procédiez à votre tour de réponse. Je viens de recevoir pendant notre réunion un SMS du directeur de cabinet du ministère des Solidarités et de la Santé, comme peut-être d'autres représentant.e.s d'organisations syndicales présentes à notre réunion qui sont secrétaires généraux de fédérations de la Santé, qui nous signifie que Nicole Notat sera annoncée à 13 h dans les médias pour l'accompagnement dans l'animation de ce Ségur de la Santé. Je ne commenterai pas ce choix pour l'instant, dont je ferai part à mon organisation pour échanger sur cette abrupte nouvelle annonce.

## Olivier Dussopt reprend la parole

Questions techniques :

Pour le périmètre des primes dans la FPH, nous allons vérifier le point évoqué. Il doit s'agir d'établissement dans lesquels il y a des services Covid, éligibles à la prime, et des services qui ne sont pas considérés comme Covid.

Mayotte : la ministre des outre-mer est partie avec plusieurs tonnes de matériel.

LDG et élections en 2022 : les LDG sont une chose et la mise en place des CSA sont une autre chose qui s'accompagne d'une cartographie. Mais, c'est évidemment le processus de préparation des élections puisqu'il s'agit de définir les périmètres dans lesquels les agents seront amenés à s'exprimer en 2022. Nous organiserons, dès la fin de l'année 2020, une réunion sur les élections et nous aurons l'occasion de préciser ce calendrier.

Difficulté d'organisation du travail et disqualification du télétravail et des ASA : ce n'est pas la doctrine diffusée, mais nous souhaitons que parfois, il puisse être possible à un chef de service de considérer que le télétravail n'est plus possible dans la mesure où si le service est fermé, il n'y a plus aucun flux. L'agent qui est en télétravail n'a plus aucun travail, il peut être placé en ASA. Je suis preneur par message écrit des cas particuliers pour voir comment nous pouvons y apporter des réponses et faire en sorte que le maximum d'homogénéité puisse être préservé.

Nous travaillons à neutraliser la période actuelle pour les personnes en reclassement et en temps partiel thérapeutique.

Pas de circulaire sur la rupture conventionnelle : nous avons publié un décret d'application, un arrêté et des modèles de conventions. Un guide va être publié sur ce sujet.

Concours des IRA : nous allons regarder.

Rémunération : la paye de juin a vocation à aller plus loin dans la normalisation. Toutefois, certaines choses ne pourront pas encore être régularisées. La DGFIP fait tout pour aller chaque mois un peu plus loin dans la normalisation. Nous souhaitons que la prime exceptionnelle soit versée aux agents concernés avant fin juillet au plus tard.

ASA après le 2 juin : rien ne changera à ce stade sur la doctrine. Le ministère de l'Éducation travaille à rendre aussi simple que possible la notification aux parents de la possibilité ou non d'accueillir leurs enfants. Nous souhaitons accompagner au maximum la reprise dans le public comme dans le privé.

#### PROTECTIONS :

Il y a des endroits où la doctrine ne se met pas en place de façon très simple. S'il y a des endroits où la problématique est vraiment très particulière, je vous demande de nous les signaler. Nous travaillons toujours à ce que la possibilité pour les agents d'avoir des masques soit réelle. Il ne faut pas forcément s'arrêter sur le titre des articles des chaînes d'infos en continue concernant les propos du Président, mais à regarder l'intégralité de ses déclarations qui est beaucoup plus nuancé et mesuré que la seule phrase retenue et résumée : « Il n'y a pas eu de pénurie de masques ». Il est plus nuancé et dit aussi les difficultés que nous avons eues dans l'approvisionnement.

#### PRIME :

La prime sera versée fin juillet. Les agents à temps partiel se verront verser la prime intégralement. Il y a par contre une possibilité de fractionnement en 3/3 par le chef de service, mais le fait d'être à temps partiel n'est pas un obstacle à l'accès à la prime.

Modalités de financement : Nous demandons aux ministères de lancer cette prime à ce stade en gestion. La loi de finances a procédé à une mise en réserve de crédits



extrêmement faible. Donc les gestionnaires disposent de la quasi-totalité des crédits en matière de masse salariale depuis le début de l'année. Le montant total de la prime est évidemment très inférieur à une mensualité de rémunération. En gestion et en trésorerie, les ministères pourront payer cette prime dans les délais. Le paiement de prime n'aura pas de conséquence sur les crédits dont disposent les ministères en fin de gestion. Il sera pris les dispositions nécessaires dans le schéma de fin de gestion pour garantir le fait que cette prime soit une prime exceptionnelle venue en plus des éléments de rémunération.

Tous les agents de l'Etat ne toucheront pas cette prime. Le décret dit qu'il s'agit des agents exposés à des situations particulières, notamment le surcroît d'activité.

J'ai bien noté la question des abattoirs mais aussi celle des congés d'été.

Concernant les masques lavables, nous pensons que pour les agents, ils peuvent avoir une rotation. Je n'ai pas la lecture aussi pessimiste que vous faites de cette situation.

Plan SEGUR : Plan de revalorisation des carrières à l'hôpital, mais aussi d'un plan d'investissement dans l'hôpital et de refonte de l'organisation hospitalière que le ministre de la santé doit mener. La remarque sur la FP de métier et la FP de carrière et de grades entraîne un positionnement dans la grille. Nous avons toujours dit, avec le plan hôpital qui avait été initié à l'automne dernier, que notre objectif était la revalorisation de certains métiers médicaux et médico-sociaux. En cela, nous allons aller plus vite et plus loin, mais avec cette logique de revalorisation, non pas générale, mais sur des métiers spécifiques.

Je ne me prononce pas, Mme Stivala sur le pilotage des discussions. M. Véran est en pilotage de l'intégralité du plan. Il fait le choix de s'appuyer sur des personnalités qualifiées et reconnues. Vous avez dit réserver votre avis sur le pilotage à une discussion avec votre organisation et vous avez compris qu'actuellement je partage le mien avec vous. Mais c'est une modalité de travail qui relève du ministère de la santé et nous leur laissons ce pilotage-là.

Agenda social : nous finalisons l'organisation des réunions (présentiel, Visio et audio). Nous espérons faire passer cet agenda la semaine prochaine.

Certaines dates sont calées, avec un CCFP spécifique pour élaborer un premier bilan de la crise le 25 juin.

Nous allons également vous proposer un rendez-vous salarial pour la première semaine de juillet et d'ici-là, nous aurons des échanges avec vous.

Cet agenda sera réduit puisqu'il porte sur les mois de juin et juillet, avec une perspective sur des travaux non datés à partir de septembre pour continuer nos échanges. L'organisation technique n'est pas encore totalement calée. Toutefois, dans les locaux de la DGAFP, nous pouvons organiser des réunions qui permettent la représentation physique d'un représentant employeur territorial et d'un hospitalier, avec deux représentants syndicaux (pour les organisations qui ont les scores les plus importants aux dernières élections) et un représentant pour les autres, pour arriver à un total de 22 personnes, complétées de manière audio et éventuellement en Visio (mais nous n'avons pas encore la solution technique).

Il y a des comités de suivi du déconfinement, les CHSCT et des formations spécialisées des CSA joueront leur rôle de manière pertinente.

## **CGT :**

Ce gouvernement qui brandit le dialogue social doit cesser définitivement ces méthodes agressives, c'est un réel mépris pour les représentant.e.s du personnel que nous sommes d'être traités ainsi. De plus, il va falloir accorder vos violons entre les différents ministères qui répondent à nos questions, alors que les arbitrages se font ailleurs, pour botter en touche, se renvoyant la balle de l'un à l'autre avec le résultat de ne jamais avoir de réponse au final.

Cela devient INSUPPORTABLE, il serait utile, puisque que vous êtes notre seul interlocuteur du moment, que vous relayiez notre mécontentement grandissant

Et vous n'avez pas répondu sur le projet d'instruction ministérielle dans la FPH pour limiter l'attribution de la prime.

10

## **Olivier Dussopt**

L'instruction en matière de prime dans la FPH, nous avons posé la question en vous écoutant, il y a effectivement un projet d'instruction mais je ne sais pas vous dire le contenu exact puisque je ne l'ai pas vu. Il va faire l'objet de discussions au sein du ministère de la FPH. Nous avons transmis à nos collègues du ministère de la santé la nécessité de clarifier tout cela.

Nous allons laisser place maintenant à un dialogue social relevant plus du droit commun, que nous allons reboucler avec l'agenda social. Sa transmission la semaine prochaine et la programmation des réunions de travail, quel que soit leur forme, sera de nature à nous occuper tous, et notamment vous pour les préparer.

Nous n'aurons pas d'échanges la semaine prochaine, par contre indépendamment de l'agenda social, nous nous réservons la possibilité de le faire d'ici 15 jours, pour avoir un échange informel sur les conditions du déconfinement et les sujets qui resteraient en discussion.